

[Text]

to section 27 as raising multiculturalism to the status of a constitutional principle by providing that the Charter is to be interpreted in a manner consistent with the "preservation and enhancement"—to my mind, enhancement suggests some sort of promotion—"of the multicultural heritage of Canadians".

• 0855

She goes on to talk about the Canadian Multiculturalism Act, to which you made reference on several occasions in your presentation. She says: "The Canadian Multiculturalism Act, to celebrate our multicultural heritage and to promote equality". The promotion of equality without barriers is something else that you said. You also indicated the importance of enhancing human rights.

All of those things are for me extremely important. Both you and the Minister of Justice appear to accept the fact—and I will quote her—that:

The quality of multiculturalism guarantees that the Charter recognize that in diversity there is strength and that in pluralism there is a democratic society.

I have a problem with the answers I got to questions of court challenges and to the presentation you just made regarding court challenges and the funding you have set aside under the estimates for the Court Challenges Program. It seems to me that if we accept all those principles, the Minister of Justice would have been prepared to entertain, under Court Challenges Programs, court challenges based on the significance of heritage language to Canadians from that minority in Canada with 8 million to 9 million members.

It is not fair for me to comment negatively on someone who is not here, but the minister did not answer with any clarity. I think there was a little bit of confusion in the response. There was certainly some hesitation that court challenges and Court Challenges Programs would apply to the multicultural reality of Canada. It is a term that both you and she have used rather liberally, and I do not mean that in a partisan fashion. If we are accepting the reality, we are going to test the courts, the legislation, and the initiatives of government on the basis of the realities of Canada. She suggested this might not be the route.

Second, it appears that the Court Challenges Program itself may be in some jeopardy. I noticed that in answering a question in that regard from one of our colleagues opposite, you said you had been advocating—I cannot remember the exact words—or promoting the Court Challenges Program. But all appearances indicate that perhaps the Court Challenges Program may not be funded, because the government wants to distance itself from the program to allow it to have its own independent thinking.

You have set aside some \$3.4 million from your department, from your ministry, as a contribution to that program. That is a 50% increase over last year. First of all, would you promote, with the Department of Justice, with the

[Translation]

déclaré en particulier que l'article 27 éleait le multiculturalisme au statut de principe constitutionnel en stipulant que la Charte devait être interprétée d'une façon compatible avec «le maintien et la valorisation»—d'après moi valorisation a un peu le sens de promotion—«du patrimoine multiculturel des Canadiens».

Elle parle de la Loi sur le multiculturalisme canadien, à laquelle vous avez fait allusion à plusieurs reprises dans votre allocution. Elle dit: «La Loi sur le multiculturalisme canadien, destinée à célébrer notre patrimoine multiculturel et à promouvoir l'égalité». Vous avez également parlé de la promotion de l'égalité sans barrières. Vous avez dit qu'il était essentiel de valoriser les droits de la personne.

Pour moi, tout cela est extrêmement important. La ministre de la Justice et vous-même semblez accepter le fait—et je vais la citer—que:

La qualité du multiculturalisme garantit que la Charte reconnaît que la diversité fait la force et que le pluralisme fait la démocratie.

Je m'inquiète des réponses que l'on m'a faites à des questions sur la contestation judiciaire et de ce que vous venez de dire sur ce sujet et des fonds que vous avez prévus au budget pour le Programme de contestation judiciaire. Il me semble que si nous acceptons tous ces principes, la ministre de la Justice aurait été disposée à accepter, dans le cadre du Programme de contestation judiciaire, des contestations fondées sur la signification des langues ancestrales pour les Canadiens émanant de cette minorité canadienne qui compte 8 à 9 millions de membres.

J'ai tort de faire des commentaires négatifs à l'égard de quelqu'un qui n'est pas là, mais la ministre n'a pas répondu clairement. Il y avait une certaine confusion dans sa réponse. Il y avait en tout cas certaines hésitations concernant la façon dont la contestation judiciaire et les programmes de contestation judiciaire s'appliqueraient à la réalité multiculturelle canadienne. C'est un terme que vous avez tous deux utilisé d'une façon assez libérale, et je ne donne à ce mot aucun sens partisan. Si nous acceptons la réalité, nous devons mettre à l'épreuve les tribunaux, la législation et les initiatives gouvernementales sur la base des réalités canadiennes. Elle a dit que ce n'était peut-être pas la voie à suivre.

Deuxièmement, le Programme de contestation judiciaire lui-même semble en danger. J'ai remarqué qu'en réponse à une question posée sur ce sujet par l'un de nos collègues d'en face, vous avez dit que vous aviez préconisé—je ne me souviens plus des termes exacts, ou cherché à promouvoir le Programme de consultation judiciaire. Mais il semble bien que ce programme ne soit pas correctement financé, parce que le gouvernement veut prendre ses distances par rapport au programme pour qu'il puisse fonctionner indépendamment.

Vous avez prévu environ 3,4 millions de dollars sur les crédits de votre ministère, pour contribuer à ce programme. Ceci représente une augmentation de 50 p. 100 par rapport à l'année dernière. Tout d'abord, tenteriez-vous, avec le